



Date de dépôt : 24 septembre 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Louise Trottet : Rue des Deux-Ponts : à quand des mesures pour assurer la sécurité des usagers ?

En date du 29 août 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La rue des Deux-Ponts dans le quartier de la Jonction est connue pour être un axe particulièrement dangereux : trafic intense et bidirectionnel, divers transports publics, bande cyclable croisant des voies de tram. Les décibels y dépassent également le niveau autorisé, en particulier depuis la fin du 30 km/h à cet endroit¹. Dernier accident en date, celui d'une cycliste ayant eu la mauvaise idée de simplement croiser les rails de tram par temps pluvieux². Son pronostic vital, selon les médias, est engagé.

Il n'est plus acceptable de laisser un cycliste après l'autre s'échouer sur cet axe dangereux. La population genevoise, riveraine comme usagère, mérite bien mieux que l'aménagement actuel de cette rue.

Mes questions à l'intention du Conseil d'Etat sont donc les suivantes :

- Combien d'accidents toutes catégories confondues ont été recensés sur l'axe en question ces dix dernières années, avec quelle fréquence annuelle ?*
- Quelles mesures sont prévues, et dans quel délai, afin d'enfin remédier aux graves problèmes de sécurité comme de bruit que pose l'aménagement de cet axe ?*

¹ <https://www.tdg.ch/geneve-ils-vivent-dans-lenfer-du-bruit-routier-512492683508>

² <https://www.tdg.ch/accident-a-geneve-une-cycliste-chute-violemment-a-la-jonction-82858839320>

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses que le Conseil d'Etat peut apporter sont les suivantes :

- ***Combien d'accidents toutes catégories confondues ont été recensés sur l'axe en question ces dix dernières années, avec quelle fréquence annuelle ?***

120 accidents ont été recensés sur la rue des Deux-Ponts entre 2014 et 2024, tous modes confondus, impliquant un total de 225 personnes, dont 88 blessés. La répartition annuelle des accidents est la suivante :

2014 : 8 accidents ;
2015 : 11 accidents ;
2016 : 12 accidents ;
2017 : 11 accidents ;
2018 : 16 accidents ;
2019 : 6 accidents ;
2020 : 14 accidents ;
2021 : 8 accidents ;
2022 : 6 accidents ;
2023 : 18 accidents ;
2024 : 10 accidents ;
Total : 120 accidents.

- ***Quelles mesures sont prévues, et dans quel délai, afin d'enfin remédier aux graves problèmes de sécurité comme de bruit que pose l'aménagement de cet axe ?***

Le Conseil d'Etat, tout en reconnaissant le caractère particulièrement accidentogène du secteur, rappelle que la rue des Deux-Ponts fait partie du réseau communal, et qu'il appartient à ce titre à la Ville de Genève de traiter cette problématique.

Le Conseil d'Etat souligne toutefois que plusieurs améliorations ont déjà été réalisées sur cet axe ces dernières années, en particulier pour renforcer la sécurité des cyclistes. Quatre systèmes de comblement des rails de tram (vélostrails) ont été installés afin de limiter les risques de chutes liés aux

croisements entre l'aménagement cyclable et les rails : deux au niveau de la rue du Vélodrome (un par sens de circulation) et deux autres au niveau du rond-point de la Jonction (également un par sens). Par ailleurs, un joint de dilatation qui dépassait de la chaussée, à proximité immédiate de l'aménagement cyclable, a été récemment enlevé.

Enfin, le Conseil d'Etat précise que ses services techniques, notamment ceux de l'office cantonal des transports, poursuivront leur collaboration et leur coordination avec ceux de la Ville de Genève, afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions complémentaires pour améliorer la sécurité de ce secteur.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ